

Insalubrité Lagunaire Et Représentations Sociales Des Productrices De « L’attiéké » Du District D’abidjan (Côte d’Ivoire)

Eba Bokobla Marie-Louise,
Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d’Ivoire

Doi:10.19044/esj.2020.v16n11p223 [URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2020.v16n11p223](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2020.v16n11p223)

Résumé

Les questions liées à l’insalubrité lagunaire sont de plus en plus présentes dans les problématiques environnementales actuelles. Le présent article porte sur les représentations sociales que les productrices de l’attiéké⁴⁸ se font de l’insalubrité qui prévaut sur les sites lagunaires où elles exercent dans le District d’Abidjan. À travers une approche qualitative, les outils de collecte de données tels que la revue documentaire, l’observation et les entretiens semi-directifs ont été sollicités. Pour analyser les données, la théorie des représentations sociales est utilisée. L’étude révèle que le déversement des déchets dans la lagune n’est pas une source de pollution pour les productrices de l’attiéké mais plutôt un acte qui favorise la croissance des espèces halieutiques. Aussi, ces femmes considèrent-elles les berges lagunaires comme des espaces publics dont l’entretien relèverait exclusivement des autorités municipales. Par ailleurs, pour elles, se débarrasser de leurs déchets dans la lagune est autant un geste de propreté que balayer sous leurs hangars de production de l’attiéké. Une éducation environnementale par les autorités compétentes sur les conséquences de l’insalubrité sur les berges lagunaires, permettrait un éveil de conscience environnementale au niveau de ces femmes.

Mots clés: Conscience environnementale, Éducation environnementale, Insalubrité lagunaire, Productrices d’attiéké, Représentations sociales

⁴⁸ L’attiéké est un couscous de manioc, spécialité de Côte d’Ivoire, il a une texture plus légère que le couscous de blé et un goût très légèrement acide.

Lagunar Insalubrity and Social Representations of Producers “The Attieke“ of the District of Abidjan (Côte d’Ivoire)

Eba Bokobla Marie-Louise,
Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d’Ivoire

Abstract

Questions related to lagoon unhealthiness are increasingly present in current environmental issues. This article focuses on the social representations that the attiéké producers make of the unhealthy conditions that prevail on the lagoon sites where they operate in the Abidjan District. Through a qualitative approach, data collection tools such as document reviews, observation and semi-structured interviews were used. To analyze the data, social representation theory is used. The study reveals that the dumping of waste in the lagoon is not a source of pollution for the producers of the attiéké but rather an act which promotes the growth of fish species. Also, these women consider the lagoon banks as public spaces whose maintenance would be the exclusive responsibility of municipal authorities. Furthermore, for them to get rid of their waste in the lagoon is as much a gesture of cleanliness as sweeping under their attiéké production sheds. Environmental education by the competent authorities on the consequences of unhealthy conditions on the lagoon banks, would awaken environmental awareness among these women.

Keywords: Environmental awareness, Environmental education, Lagoon insalubrity, Attiéké producers, Social representations

Introduction

En Côte d’Ivoire, les lagunes sont menacées par l’insalubrité due à la pollution anthropique générée par les activités humaines. Cette dégradation du milieu lagunaire a des impacts d'ordres socio-économique, sanitaire, écologique, environnemental, touristique et culturel qui se répercutent sur l'écosystème aquatique et sur l'homme (Haskoning, 1999). La lagune Ebrié dans le District d’Abidjan, qui constitue le plus grand système lagunaire de l’Afrique occidentale, n’est pas en reste de cette insalubrité qui menace la qualité des milieux lagunaires ivoiriens. Dans la plupart des communes, plusieurs activités économiques se développent autour de cette lagune et l’impactent considérablement. La lagune étant le principal réceptacle des

déchets à la fois solides et liquides en provenance des activités commerciales. La majeure partie des eaux usées y sont évacuées sans traitement préalable (Adingra & Kouassi, 2011). Ce fléau nécessite d'être traité en priorité afin de mieux protéger l'environnement lagunaire et la santé des populations.

Plusieurs mesures de lutte contre l'insalubrité lagunaire notamment des textes légaux et réglementaires tels que la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement, la loi n°88-651 du 7 juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement et la loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau ont été prises par les autorités ivoiriennes (Colcanap & Dufour, 1982). Depuis 1974, des travaux sur la pollution où l'on évoquait les différentes sources de l'insalubrité lagunaire ont été réalisés par le Centre de Recherches Océanographiques d'Abidjan (CRO, 2007). Face aux multiples enjeux de la gestion de l'insalubrité lagunaire, les autorités ivoiriennes font preuve de volontarisme dans les politiques mises en œuvre.

En effet, les décideurs ont réagi en créant le 09 octobre 1991, le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL). Ce Centre a effectué un suivi de la qualité physico-chimique et microbiologique des eaux lagunaires de 1993 à 1998 (CIAPOL, 1998). Des mesures de protection de la lagune sont également prises par la structure à travers l'analyse des déchets solides, liquides et gazeux déversés dans la lagune et leurs nuisances (CIAPOL, 2011). Cependant, en dépit de la bonne volonté du gouvernement et toutes les dispositions prises pour l'assainissement du plan d'eau lagunaire, la prolifération des déchets fait partie des problèmes environnementaux majeurs. La lagune sert donc de dépotoir aux unités de production de l'attiéké installées sur les berges.

C'est le cas des villages d'Anan, Blockhauss et Abobo-Doumé où les femmes productrices de l'attiéké s'installent en bordures de la lagune pour exercer leur activité. Cette occupation porte atteinte à la salubrité de l'environnement lagunaire dans la mesure où elle génère des ordures ménagères, de la boue et des flaques d'eaux usées de manioc. Cela entraîne des odeurs nauséabondes sur les lieux. Également, après balayage et nettoyage de l'espace de production, celles-ci se débarrassent des épluchures de manioc et toutes les ordures ménagères dans la lagune qui devient ainsi le principal réceptacle des déchets à la fois solides et liquides générés par les productrices. En dépit des risques sanitaires auxquelles elles sont exposées comme la diarrhée, le paludisme et la fièvre typhoïde, ces femmes continuent leurs pratiques. Ces pratiques également contribuent considérablement à la dégradation du milieu lagunaire et constituent une menace pour la santé des populations qui consomment l'attiéké produit dans ces conditions. Paradoxalement, les productrices de l'attiéké déclinent toute responsabilité concernant la salubrité du site lagunaire. Eu égard de ces constats, notre préoccupation majeure est de comprendre pourquoi ces femmes se

désengagent de l'entretien de ces berges qu'elles occupent en dépit de ses effets néfastes sur la salubrité des lieux et sur la santé.

En réponse à cette préoccupation, le présent article stipule que les représentations sociales que les productrices de l'attiéké se font de l'insalubrité des berges expliquent leurs actions sur l'environnement lagunaire et le désintérêt dont elles font preuve concernant la propreté de ces lieux. Afin de cerner tous les contours de ce problème, cet article porte sur trois points essentiels : la méthodologie composée de la population à l'étude, l'échantillon pour situer son contenu et la méthode d'analyse, puis les perceptions sociales des résidus déversés et celles de la lagune elle-même et enfin la discussion.

Méthodologie

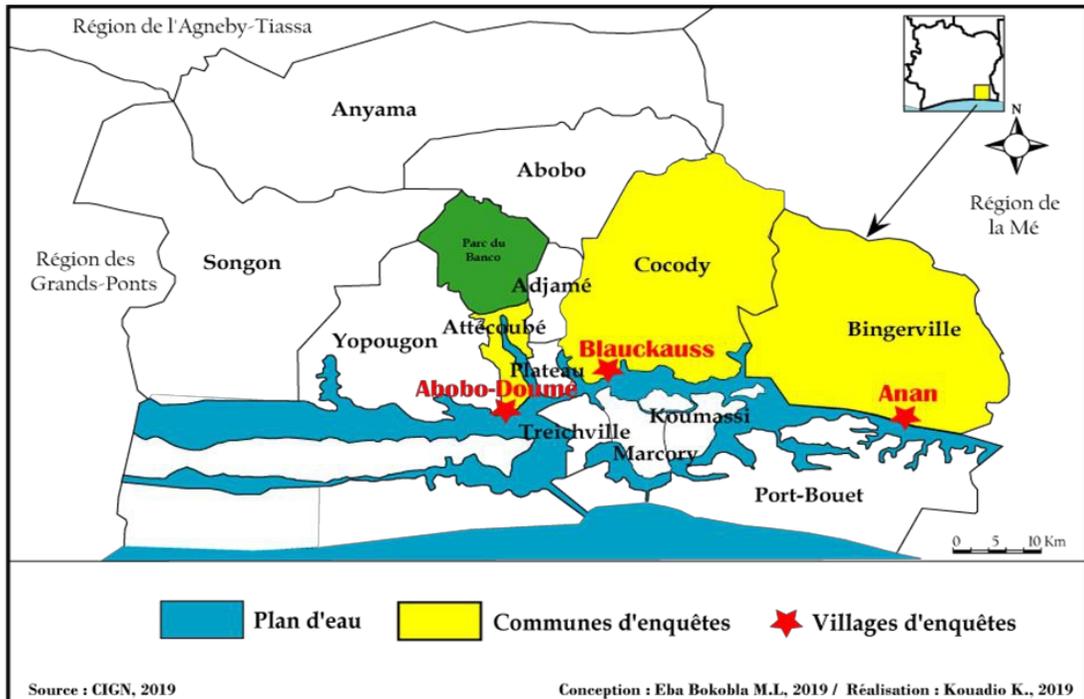
La méthodologie consiste à circonscrire le champ de la recherche à travers le site et la population de l'étude, l'échantillon et les méthodes d'analyses.

Site et population de l'étude

Site de l'étude

La présente étude a été réalisée dans le District d'Abidjan. Le District d'Abidjan est situé dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire et est limité au Nord par la Région de l'Agnéby-Tiassa, à l'Ouest par la Région des Grands-Ponts et à l'Est par la Région de la Mé. L'investigation s'est déroulée dans trois villages à savoir : Anan, Blockhauss et Abobo-doumé, respectivement situés dans les communes de Bingerville, Cocody et Attécoubé.

Figure 1 : Situation géographique du District d'Abidjan



Source : CIGN, 2019

Population de l'étude

La population de l'étude est composée de femmes productrices d'attiéké en bordures de lagune et de responsables d'associations de productrices d'attiéké. Le choix de ces acteurs dans les villages de Anan, Blockhauss et Abobo-doumé se justifie parce qu'elles sont les premières concernées par la question de l'insalubrité sur leur lieu de travail. À cet effet, les actions de ces femmes en matière de salubrité dans la pratique de leur activité et le sens qu'elles donnent à leurs agissements sont expliqués.

Échantillon

Cet article s'élabore sous une approche qualitative, raison pour laquelle il a recours aux techniques et aux outils qualitatifs d'analyse scientifique. À cet effet, pour collecter les données, l'échantillonnage à choix raisonné où le chercheur sélectionne un échantillon qui lui semble représentatif de la population cible est sollicité. Le recours à la technique de saturation au niveau de l'enquête s'est avéré nécessaire parce qu'à un certain moment de nos investigations, les données recueillies n'étaient plus nouvelles. Ce qui a limité le nombre d'enquêtées à trente et une (31) femmes constituées de responsables de groupes de productrices d'attiéké en bordures de lagune et de responsables d'associations de productrices d'attiéké issues des trois

villages. Pour cet échantillon, trois critères principaux d'inclusion ont été observés, en vue de répondre à la préoccupation de représentativité et à la généralisation des résultats obtenus à l'ensemble de la population d'enquête. Ainsi, pour faire partie de cet échantillon, il fallait être :

- Productrice d'attiéké en bordures de lagune ;
- Responsable de groupe de productrices d'attiéké ;
- Responsable d'association de productrices d'attiéké ;

Tableau 1 : Répartition des enquêtés et leur nombre par village

Villages	Attribution des acteurs	Nombre d'enquêtés	Totaux
Anan	Responsable de groupe	11	12
	Responsable d'association	1	
Blockhauss	Responsable de groupe	8	9
	Responsable d'association	1	
Abobo-doumé	Responsable de groupe	9	10
	Responsable d'association	1	
Total			31

Source : Données de l'enquête de terrain 2018

Pour la collecte des informations, onze (11) femmes responsables de groupes de productrices à Anan, huit (08) à Blockhauss et neuf (09) à Abobo-doumé ont été interrogées. Ces effectifs ont été obtenus suite à la saturation des réponses obtenues lors des différents entretiens. Cependant, concernant les associations, il n'existe qu'une association par village, raison pour la laquelle l'effectif des responsables d'association est limité à trois (03).

Il importe à présent de faire ressortir la méthode adoptée pour l'analyse des données recueillies auprès de ces enquêtées.

Méthode d'analyse des données

Dans le cadre du traitement des données, l'analyse sémantique est utilisée. L'analyse s'est faite manuellement selon la démarche de l'analyse thématique de contenu.

Les résultats de l'étude, mettent en exergue les représentations sociales que les femmes productrices de l'attiéké se font des résidus de manioc, de la lagune et de l'insalubrité lagunaire.

Résultats

L'ensemble des pratiques écologiques des productrices de l'attiéké sont sous-tendues par des perceptions. Il s'avère donc indispensable de rentrer dans le champ des perceptions d'autant plus que les facteurs sociaux explicatifs du désengagement des productrices de l'attiéké concernant l'entretien des berges lagunaires qu'elles occupent en découlent. Il est donc nécessaire de savoir comment ces actrices se représentent leurs agissements sur l'environnement lagunaire.

Représentations sociales des résidus de manioc et de la lagune par les productrices de l'attiéké

Résidus de manioc : source de croissance des espèces halieutiques

Les déchets issus du manioc ne sont pas facteurs de dégradation de l'environnement lagunaire selon les productrices d'attiéké. En effet, ces femmes ont noté que les épluchures et les effluents de manioc permettent aux espèces halieutiques de bien se nourrir et de bien se développer. Les résidus ne représentent donc aucun danger pour la lagune. Ainsi, les femmes productrices d'attiéké à Anan, Blockhauss et Abobo-doumé gèrent les épluchures, le liquide et quelques morceaux de manioc ainsi que les ordures ménagères en les jetant dans la lagune et sur la berge lors de la production de l'attiéké. Les propos de Mme A.N, productrice d'attiéké à Blockhauss attestent cela :

« Les peaux de manioc avec l'eau qu'on verse dans la lagune ne peuvent pas salir la lagune parce que les poissons mangent puis ils grossissent bien. Même les ordures que tu vois ils les mangent quand c'est dans l'eau. C'est plutôt les saletés des usines qui polluent la lagune ». (A.N, Mars 2018)

Cette perception des déchets déversés dans la lagune traduit le sens des agissements de ces femmes sur l'environnement lagunaire. Pour nourrir les poissons il importe de jeter une bonne quantité de résidus dans la lagune. Cette position s'explique sociologiquement par les représentations sociales des résidus de manioc. Le comportement des productrices de l'attiéké face à l'insalubrité lagunaire est guidé par la représentation qu'elles se font des déchets qu'elles déversent dans la lagune. En effet, elles se débarrassent des résidus de manioc dans la lagune parce que pour ces femmes, cette pratique ne comporte aucun risque. L'ensemble des femmes productrices de l'attiéké interviewé dans les trois villages adhèrent toutes à cette vision.

Photo 1 : Une vue des épluchures de manioc déversées sur la berge (Anan)



Source : (Enquête, Février 2018)

Sur la photo 1, on observe que les épluchures de manioc sont étalées quotidiennement sous forme de tapis à l'endroit où les productrices d'attiéké s'installent pour travailler. Ces épluchures sont répandues sur tout le long de l'espace de production de l'attiéké à tel point qu'elles détruisent le gazon de cet espace.

La berge lagunaire comme une propriété privée

Toutes les femmes qui produisent l'attiéké sont unanimes sur le fait qu'elles sont dans leur village et sur la terre de leurs ancêtres. Elles sont donc dans leur droit de s'installer sur la berge et faire ce qu'elles désirent sans autorisation. En témoigne Mme V.H, productrice de l'attiéké à Anan dans ses dires :

« Je n'ai pas besoin de l'autorisation de quelqu'un pour travailler ici parce ce que je suis dans mon village et devant chez moi donc j'ai le droit de faire ce que je veux ». (V.H, Février 2018)

Il ressort de ce verbatim que les productrices de l'attiéké exercent sur la berge parce qu'elles résident à proximité et donc la considèrent comme leur propriété privée. Cette conception de la berge lagunaire est partagée aussi bien par les femmes de Anan que celles Blockhauss. À Abobo-doumé par contre, il existe une petite différence, car toutes les productrices de l'attiéké en bordures de lagune ne résident pas à proximité de la berge comme c'est le cas à Anan et à Blockhauss. Cependant, cette différence n'empêche pas ces femmes d'occuper la berge. Elles considèrent que le site lagunaire est une propriété de leur village. Ce fait leur donne le droit de s'appropriier la berge à leur convenance.

Perception de la lagune comme un dépotoir

Les productrices d'attiéké du village d'Abobo-doumé estiment que la lagune est le lieu le plus approprié pour se débarrasser des déchets issus de leur activité. Car, les résidus de manioc sont des déchets gênants et difficiles à conserver dans les maisons. C'est ce que soulignent la plupart des responsables de groupes de productrices en ces termes :

« C'est surtout à cause de l'eau sale qu'on préfère travailler au bord ici. Parce qu'à la maison il n'y a pas de place pour verser donc si on reste là-bas pour travailler on est obligé de charger l'eau sale pour venir verser dans la lagune. C'est pour ça qu'on vient faire tout ici en même temps ». (GP, Avril 2018)

En effet, ces femmes considèrent les berges comme un lieu où l'on peut facilement se débarrasser des déchets sans contrainte. Ainsi, même lorsqu'elles quittent la berge pour céder l'espace à leurs collègues afin de terminer le travail dans leurs maisons, elles transportent les résidus de la maison à la berge pour les déverser dans la lagune.

L'argument commun concernant la perception du milieu lagunaire comme un dépotoir dans les trois villages soumis à notre étude est le fait que la production de l'attiéké, lorsqu'elle se fait dans les maisons, porte atteinte à la salubrité du cadre de vie. Aussi, les femmes estiment-elles qu'elles couraient le risque d'intoxiquer les membres de leurs familles si elles conservent les effluents du manioc dans leurs résidences, en raison des odeurs nauséabondes que ces déchets engendrent. La production de l'attiéké sur les berges s'avère donc nécessaire pour l'évacuation directe des déchets sans porter atteinte à la salubrité des différentes concessions. Les productrices favorisent donc la propreté de leurs lieux de résidence au détriment de celle de l'environnement lagunaire.

Représentation mystico-religieuse de la lagune

Selon les femmes productrices de l'attiéké, la lagune étant une création de Dieu, elle ne peut se salir. Pour cette raison, tous les résidus qu'elles y déversent n'y restent pas. Ils sont emportés par l'eau à une destination inconnue. C'est ce que précise Mme K.C, une productrice d'attiéké de Blockhauss en ces termes :

« Dieu a bien fait la lagune. Quand on met la saleté dedans ça s'en va loin et ça disparaît. C'est lui seul qui sait où ça va. »

Il ressort de ce verbatim que tout le monde jette des ordures dans la lagune, mais elle ne peut se dégrader parce qu'elle est miraculeuse. Les déchets que l'on y déverse disparaissent sans aucune trace. La lagune se renouvelle régulièrement et ne conserve pas de déchet. Dieu l'a créé ainsi et elle ne peut pas être polluée. C'est pourquoi les productrices d'attiéké ne trouvent aucun risque à

utiliser l'eau de la lagune pour le lavage des sacs dans lesquels elles conservent la pâte de manioc ainsi que les ustensiles de préparation de l'attiéké. Elles se représentent la lagune comme une création de Dieu inusable et miraculeuse. Dans le village de Blockhauss par exemple, les femmes utilisent de l'eau provenant des puits creusés en bordure de la lagune pour faire l'attiéké. Ces puits sont insalubres et très proches de la lagune.

Photo 2 : Un puits creusé en bordure de lagune (Blockhauss)



Source : (*Enquête, Avril 2018*)

L'eau de ce puits creusé à proximité de la lagune est utilisée par les femmes pour la production de l'attiéké.

Représentations sociales de l'insalubrité lagunaire par les productrices de l'attiéké 2.2.1. Perception de l'espace public

La manière de concevoir la salubrité des productrices de l'attiéké dépend de la nature de l'espace et du sens qu'elles lui attribuent. Les résultats révèlent une perception différenciée de l'espace. En d'autres termes, les conceptions du lieu reposent sur la différence faite entre lieu privé (le hangar ou la maison) et lieu public (la lagune). L'espace de production de l'attiéké ou l'espace de proximité est soigneusement tenu propre pendant que la lagune est sujette d'indifférence et victime de l'incivisme. Cette perception traduit une vision limitée de la salubrité du cadre de vie. Il en ressort que pour les productrices de l'attiéké, la propreté relève de l'entretien de l'espace immédiat qu'elles occupent au détriment de l'environnement lagunaire. Aussi, la conception selon laquelle la lagune n'appartient à personne offre une liberté et une possibilité morale d'y déverser les déchets. Les productrices de l'attiéké affirment n'avoir aucune responsabilité concernant la salubrité de l'espace lagunaire.

L'insalubrité lagunaire : une affaire des autres ?

La conception selon laquelle le devoir d'entretenir de l'espace public que représente l'environnement lagunaire appartient aux autorités municipales ou à l'État, offre une liberté aux productrices d'attiéké d'y déverser leurs déchets sans aucune contrainte. L'attention accordée à l'environnement

lagunaire est donc considérée comme relevant uniquement du domaine étatique ou municipal. L'insalubrité de l'espace lagunaire est donc une affaire des autres d'où le désengagement des femmes productrices d'attiéké qui exercent dans ces lieux. C'est sans doute la raison pour laquelle dans tous ces villages où les femmes produisent l'attiéké en bordures de lagune, les restes d'épluchures sont balayés et y sont jetés de sorte à rendre propre l'espace de préparation (le hangar) de l'attiéké. C'est ce que souligne Mme S.A, une productrice d'attiéké à Abobo-doumé dans ses propos lors d'une entrevue :

« Nous on nettoie où on fait notre attiéké. Mais on ne peut pas nettoyer au bord de la lagune aussi parce que c'est la mairie ou l'État qui doivent s'occuper de ça. Nous ce n'est pas notre affaire. Chacun fait son travail. ». (S.A, Avril 2018)

Il ressort de cette affirmation que ces femmes rendent propres leurs compartiments au détriment de la lagune. Ainsi, pour éviter de rendre insalubre leurs hangars, les machines à presser la pâte de manioc y sont posées de sorte que les déchets organiques issus de la pâte de manioc versent directement dans la lagune. (Cf. photo 3) La lagune remplace ainsi les bacs à ordures sur les lieux.

Par ailleurs, pour ces femmes, l'insalubrité est attribuée aux odeurs nauséabondes venant des déchets que déversent les usines dans la lagune et à la gestion mal maîtrisée par les autorités compétentes, voire inexistante. Elles ne se sentent pas concernées par l'insalubrité lagunaire. Aussi, ces femmes estiment-elles que les ordures ménagères et les effluents de manioc ne pollueraient pas si l'on les déverse directement dans la lagune. Elles conseillent donc aux personnes désireuses de déverser des déchets de s'appliquer pour ne pas salir la berge. L'insalubrité relèverait donc de l'incivisme de certains individus qui déversent les ordures sur la berge au lieu de les mettre dans la lagune.

Photo 3 : Un presseur installé en bordure de lagune (Blockhauss)



Source : (enquête, Avril 2018)

Déversement de déchets dans la lagune comme un acte de salubrité ?

Les productrices d'attiéké du District d'Abidjan ont toutes les mêmes répertoires de lecture de la salubrité. Ainsi, pour les productrices de l'attiéké interrogées, la salubrité c'est le fait de Balayer leur cadre de vie (leurs lieux d'habitation) et de travail. Pour ces femmes, ce geste suffit largement pour remplir les conditions de salubrité dans la vie quotidienne. Peu importe le lieu où l'on évacue les ordures, l'essentiel c'est de rendre propre le lieu de travail. Cette perception de la salubrité conduit les productrices de l'attiéké à considérer les actions sur l'environnement lagunaire comme étant des gestes de salubrité. Le fait de se débarrasser des déchets en les déversant dans la lagune devient ainsi un acte de salubrité pour ces femmes. Ainsi, pour ces femmes, se débarrasser de leurs immondices dans la lagune est un geste de propreté autant que balayer leur espace immédiat de travail.

De ces résultats, il ressort une fuite de responsabilité émanant des productrices d'attiéké concernant la gestion des berges qu'elles occupent. En effet, quand il s'agit de s'approprier l'espace pour mener leur activité, ces dernières considèrent la berge lagunaire comme étant leur patrimoine. Mais, lorsqu'il s'agit d'entretenir ce lieu, ces dernières l'attribuent à l'État ou aux autorités municipales. Pourtant, une collaboration entre ces femmes et les autorités compétentes pour l'entretien de cet environnement contribuerait à lutter efficacement contre l'insalubrité lagunaire.

Discussion

La détérioration du milieu lagunaire a pour causes les déversements abusifs d'ordures ménagères et d'eaux résiduares domestiques et industrielles sans traitement préalable. Les solutions adéquates pour éradiquer la pollution dont ce milieu est victime demeurent une problématique. Les productrices de l'attiéké qui exercent au cœur de l'insalubrité sur les berges lagunaires ont des

représentations sociales particulières de l'environnement lagunaire et de l'insalubrité. Ces conceptions les conduisent à s'adonner à des pratiques écologiques (balayer et déverser les ordures dans la lagune ; recueillir les effluents de manioc et les déverser dans la lagune) qui contribuent quotidiennement à la dégradation de l'environnement lagunaire.

➤ **Représentations sociales des résidus de manioc et de la lagune par les productrices de l'attiéké**

Les productrices de l'attiéké ne se rendent pas compte de l'impact que leurs agissements pourraient avoir sur leur santé et l'environnement lagunaire. Ainsi, elles courent un véritable danger vu la dégradation accrue de leur environnement occasionné par leurs actes minimisés. Cela implique sociologiquement un manque de prise de conscience environnementale et une absence d'éducation environnementale au niveau de ces femmes. Les résultats se rapprochent de ceux de (Yao *et al.* 2009) qui stipulent que la croissance démographique et la prolifération d'unité industrielle le long de la baie de Biétry en Côte d'Ivoire occasionnent la pollution de cet environnement. La baie de Biétry sert de réceptacle de déchets solides et liquides aux unités industrielles et quartier environnant qui a occasionné la pollution de ce milieu.

Les perceptions de l'environnement lagunaire par les productrices de l'attiéké regorgent d'une incompréhension et d'une méconnaissance des facteurs de pollution de l'environnement lagunaire. Elles ignorent les effets indésirables des résidus de manioc et des déchets qu'elles y déversent. Si l'environnement lagunaire est perçu comme un lieu pouvant recevoir des déchets parce qu'il est considéré comme étant l'affaire de l'État ou des autorités municipales, il n'en est pas moins des gestes pouvant aider à la sauvegarde de cet environnement. Par conséquent, on constate que la responsabilité et l'intégration du souci de la salubrité des berges ne sont pas ancrées dans les mœurs des productrices de l'attiéké interrogées. En ce sens, Bergamaschi (2011) affirme que les attitudes et les représentations sociales constituent des variables étroitement corrélées. De sorte que c'est au sein de ces dernières que les évaluations que l'individu exprime à l'égard des phénomènes sociaux prennent forme. Une telle vision des choses témoigne le fait d'une absence de communication entre les autorités compétentes chargées de l'entretien du domaine lagunaire et ces femmes. Pourtant, la communication s'avère importante pour inclure une dimension participative et responsabiliser les productrices de l'attiéké sur la gestion saine de leur environnement.

Après l'émission des résidus dans la lagune, cette dernière devient un milieu résiduaire. Cela entraîne l'envasement de la lagune par la pourriture. Elle dégage ensuite des odeurs nauséabondes. Ce phénomène cause la délocalisation des espèces aquatiques vivant dans la lagune. Aussi, le fait que les résidus de

manioc n'étant pas traités avant d'être déversés dans la lagune la pollue considérablement et réduit le taux d'oxygène dans la lagune. En ce sens, Traoré (2007) note que, du fait de leur analphabétisme, les populations ne parviennent pas à comprendre les liens existant entre les problèmes environnementaux immédiats (ordures ménagères, assainissement, insalubrité...) et la santé humaine. Les pollutions entraînent des souches d'agents pathogènes qui peuvent engendrer des maladies. Ces pollutions sont à l'origine de la propagation de diverses maladies sur les lieux de production de l'attiéké. Elles ne sont donc pas négligeables. Les pneus installés en bordures de la lagune et les flaques d'eaux stagnantes créent des nids de moustiques. Les eaux lagunaires polluées sont le lieu de multiplication de moustiques et de mouches. Elles apportent diverses maladies comme le paludisme, la fièvre typhoïde et le choléra (Koné, 2006). Ainsi, dans les villages du District d'Abidjan situés en bordures de lagune, les femmes productrices d'attiéké exerçant en bordures de lagune courent un véritable risque sanitaire dû à la dégradation accrue de leur environnement. Le fait de considérer la lagune comme un espace insalissable malgré les nombreux déchets qu'elles y déversent, conduit les productrices de l'attiéké à remettre en cause l'innocuité de l'attiéké qu'elles produisent. Ainsi, elles utilisent l'eau provenant des puits creusés en bordure de la lagune pour la préparation de l'attiéké et l'eau de la lagune pour laver les sacs dans lesquels elles conservent la pâte de manioc. Ces puits sont insalubres car très proches de la lagune. Ce qui confirme que l'eau qu'elles contiennent provient de la lagune (Cf. photo 2).

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (2004), les risques encourus dans l'utilisation de l'eau non potable le sont à plus ou moins longs termes. Les principaux risques sanitaires à court terme liés à l'eau de puits sont généralement d'ordre infectieux. Ils proviennent de la présence de micro-organismes (bactéries, virus, parasites). Les effets sont généralement des troubles digestifs et mycoses mais ils peuvent s'avérer plus importants (hépatites, leptospirose, typhoïde, cholera, légionellose). Pour les risques encourus à long terme, les maladies développées ont souvent une origine chimique : cancers liés à l'arsenic, au mercure, au chrome, aux nitrates, aux hydrocarbures présents dans l'eau. La contamination de l'eau joue un rôle très important du fait de l'absence d'assainissement. L'eau de puits apporte notamment le choléra, la typhoïde, la polio, l'hépatite A et E et la diarrhée.

Cette utilisation d'eau non potable pour la production de l'attiéké crée une insécurité de cet aliment. Nos résultats rejoignent les observations d'Amouzoun (2009). À partir de la ville de Cotonou, l'auteur montre que les représentations de l'espace privé et de l'espace public engendrent une conception différenciée de la salubrité ainsi que des pratiques différentes dans le traitement des déchets solides et liquides. Selon Amouzoun, les eaux de douche sont évacuées par un trou dans le mur d'enceinte de la concession et déversées directement dans la rue. Les eaux usées de lavage, de vaisselle ainsi que de vidange des latrines, bref, tout ce qui

est considéré comme impur ou souillé est jeté dans la rue tandis que, paradoxalement, la concession ou la cour est soigneusement balayée et entretenue. Une étude menée par Adingra & Kouassi (2011), montre que les eaux usées domestiques représentent plus de la moitié du volume total des effluents déversés en lagune. Ainsi, l'espace privé se défait-il de ses détritiques au profit de l'espace public étant perçu comme le lieu permissif dans lequel le rejet est permis (Djè, 2012) parce que considéré comme sans propriétaire et libre d'accès. Les différences constatées dans les pratiques donnent deux images contradictoires : la propreté de l'espace domestique et la dégradation de l'espace public. Cette contradiction s'explique par le fait qu'une cour qui n'est pas balayée est considérée comme sale tandis que les ordures, ayant passé de la cour à la rue, deviennent acceptables, voire « invisibles ».

Les représentations sociales donnant lieu à la reproduction des pratiques sociales participent à l'actualisation ainsi qu'à la routine de la vie sociale. Plus encore, celles-ci opèrent une dynamique par laquelle les individus ou les collectivités restent en lien permanent avec les ancêtres ou les « parents » physiquement absents dans le temps ou dans l'espace. Dès lors, la relation de l'individu à l'environnement s'inscrit dans une dimension temporelle ayant un caractère réflexif, comme le démontrent les études de (Djané *et al.* 2009). L'individu utilise cognitivement un « stock de connaissances disponibles » transmis par la tradition qui lui sert de schème d'interprétation, d'action ou de référence dans la pratique écologique quotidienne. Les productrices de l'attiéké manifestent, d'une façon ou d'une autre, un désintérêt à l'environnement lagunaire qui se présente comme un trait caractéristique commun. Ces dernières lavent suffisamment leur manioc avant de produire l'attiéké. Mais elles accordent peu d'importance à la propreté de l'eau qu'elles utilisent pour laver le manioc et les ustensiles qu'elles utilisent.

➤ **Représentations sociales de l'insalubrité lagunaire par les productrices de l'attiéké**

Il existe un lien entre les représentations sociales de l'insalubrité et les pratiques écologiques quotidiennes des productrices de l'attiéké. Se débarrasser des ordures de chez soi ou dans son lieu de travail et les jeter dans la lagune ou repousser les ordures de l'espace domestique et les jeter dans les espaces publics, déverser les ordures dans la lagune sont autant des pratiques et des gestes de salubrité en fonction des représentations sociales des productrices de l'attiéké. Dès lors, les considérations de la salubrité déterminent et orientent les pratiques écologiques des femmes productrices d'attiéké. Le présent article appuie diverses études socio-anthropologiques qui ont mis en évidence la relation entre représentations sociales et le désengagement des acteurs concernant l'insalubrité des berges lagunaire. À partir d'une étude sur la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de

sensibilisation à l'hygiène et de promotion de l'assainissement, Désille & Rangama (2014) mettent en évidence le fait que l'hygiène et l'assainissement comptent parmi les moyens les plus efficaces pour réduire les risques de transmission des maladies. Les lieux publics, entendus comme toilettes publiques et points d'eau potable dans les marchés, gares, quartiers précaires, sont des lieux de passage et de concentration des populations ; ils constituent à ce titre des zones à risque sur le plan sanitaire. Au vu de cela, encourager l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement auprès des individus et des communautés est une des clés du développement. La présence et l'accumulation des ordures sont bien perçues. De ce point de vue, la salubrité apparaît comme une construction sociale. L'espace immédiat utilisé pour la production de l'attiéké est propre et débarrassée des déchets tandis que la lagune est souillée par ces immondices ou par tout ce qui est sale. Le décryptage de ces faits montre bien que les modalités d'assainissement sont issues du cadre de socialisation ou tributaires des croyances socioculturelles. Par exemple, à Abobo-doumé et à Anan certaines productrices d'attiéké et même des ménages, privilégient le déversement de leurs déchets dans la lagune au lieu de les mettre dans le coffre à ordures posé sur la berge alors que celui-ci est vide. Le choix des productrices de l'attiéké et leurs gestes montrent que les individus ou les groupes sociaux développent des pratiques sociales spécifiques conformément à leurs schèmes cognitifs sociaux ou à leur « stock de connaissances ».

Le choix des productrices de l'attiéké de jeter leurs ordures dans tel lieu ou tel autre, ainsi que le mode de traitement de leurs déchets ne sont pas, forcément, le fait d'un hasard. Les pratiques écologiques individuelles ont des significations communes comme le souligne Caillaud (2010). Il découle du système de rejet traditionnel où les ordures sont automatiquement déversées à même le sol avant d'être balayées pour être ensuite jetées à côté ou derrière la maison, dans la brousse ou dans un trou. Les résidus de manioc déversés dans la lagune ou étalés à même le sol sont manifestement la reproduction de ce système. (Cf. photo 1) C'est en ce sens que Lefèvre (2013) indique que d'un point de vue sociologique, des groupes sociaux peuvent être caractérisés par la manière de gérer le rapport sale-propre d'autant plus que chacun sait de l'autre le traitement qu'il donne aux espaces publics. Le mode de gestion des déchets et les modalités d'assainissement ne sont pas forcément dénués de « sens ». Ils dépendent du cadre de socialisation et sont fondés, pour la plupart des cas, sur des conceptions historiques, sociales et culturelles.

Pour les femmes productrices de l'attiéké, ce qui est propre et ce à quoi elles accordent beaucoup plus d'importance, c'est de se débarrasser de leurs ordures qui dégagent des odeurs nauséabondes dans l'espace immédiat (l'espace de travail ou la maison des productrices de l'attiéké) et qui entraînent des mouches. Pour elles, la propreté rime avec l'espace domestique et la

reproduction des faits culturels. Par contre, le fait de jeter les ordures dans la lagune n'est pas perçu comme un acte insalubre. De ce fait, les pratiques en matière de la gestion des déchets obéissent à différentes logiques qui sont elles-mêmes fondées sur des représentations sociales qui jouent en faveur ou en défaveur de la salubrité du site lagunaire. À travers l'interaction sociale, les individus appartenant à un même environnement social finissent par construire des systèmes d'interprétation ainsi que des codes communs et donc des représentations collectives d'une réalité donnée. Il faut en déduire que les représentations sont socialement construites, c'est-à-dire qu'elles se structurent au cours du processus d'échanges et d'interactions des individus (Jodelet, 2006).

Recommandations

Le présent article s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la gestion de la salubrité environnementale des berges lagunaires. Outre son enjeu environnemental, il poursuit également un enjeu sociétal. Ainsi, plusieurs points doivent être considérés pour améliorer la gestion des déchets issus de la fabrication de l'attiéké et les valoriser.

À cet égard, les pouvoirs publics sont invités à fournir aux femmes davantage de matériels (poubelles publiques, coffres à ordures). Ces actions permettront de favoriser une collecte régulière des déchets solides afin de ne plus porter atteinte à la lagune.

Concernant la valorisation des déchets liquides, l'État est appelé à collaborer avec des industries pour qu'elles les achètent régulièrement pour en faire du savon, de l'eau de javel, du biogaz et bien d'autres produits fabriqués à base de manioc. Pour la conservation de ces effluents de manioc il faudrait installer des bonbonnes sur les berges.

L'amélioration des conditions de travail des productrices de l'attiéké est aussi nécessaire pour réduire l'insalubrité lagunaire, ceci à travers la construction de locaux appropriés pour permettre aux femmes de ne plus exercer sur les berges.

Les Ministères de l'Environnement et de la Salubrité Urbaine devront alors employer la rigueur dans la surveillance des berges lagunaires. Cela, en sanctionnant les femmes qui s'entêteront à déverser leurs résidus dans les lagunes malgré la disponibilité des locaux. Il faudra également créer une brigade de la salubrité et mettre en vigueur les décisions prises dans le code de l'environnement ivoirien concernant les pollutions des eaux.

Le présent travail est un pas dans le domaine de la gestion durable de la salubrité en général et celle de l'environnement lagunaire en particulier dans le District d'Abidjan.

Conclusion

L'analyse des représentations sociales de la lagune et de l'insalubrité révèle plusieurs considérations qui légitiment les pratiques des productrices de l'attiéké exerçant sur les berges lagunaires du District d'Abidjan. Les agissements des femmes des villages de Anan, Blockhauss et Abobo-doumé en matière de pratiques écologiques sont tributaires de leurs conceptions et de leurs perceptions de la salubrité et de l'environnement lagunaire. Pour ces femmes, la salubrité relève de la propreté de l'espace privé (hangar). L'espace public (la lagune) quant à lui est le lieu de dépotoir parce que son entretien n'incomberait qu'aux autorités municipales et étatiques. Les résidus qui y sont déversés ne seraient pas des facteurs de pollution ; au contraire, ces déchets contribueraient à la croissance des espèces halieutiques vivant dans la lagune. On retiendra donc que l'environnement lagunaire fait objet de négligence, car il est considéré comme étant l'affaire exclusive des autorités municipales. Ces aspects justifient l'insalubrité qui prévaut sur les berges lagunaires.

Il en ressort que les considérations socio-culturelles des productrices de l'attiéké impactent négativement leurs pratiques écologiques quotidiennes dans l'exercice de leur activité. Ce fait explique leur désengagement concernant l'insalubrité lagunair.

References:

1. Adingra A. & Kouassi A. (2011). *Pollution de la lagune Ebrié et ses impacts sur l'environnement et les populations riveraines*. Centre de recherche Océanologique. Côte d'Ivoire. Fiches Techniques et Documents de Vulgarisation, 2011, p. 48-53
2. Amouzoun E. (2009). *Initiatives d'assainissement local des déchets solides urbains et persistance de l'insalubrité dans le sixième arrondissement de Cotonou (Bénin): jeux d'acteurs et logique d'orientation stratégique de la mairie*. Université d'Abomey-Calavi. UAC. Maitrise de Sociologie Anthropologie. 115pages
3. Bergamaschi A. (2011). *Attitudes et représentations sociales*. Revue européenne des sciences sociales. 31pages
4. Caillaud S. (2010). *Représentations sociales et significations des pratiques écologiques : Perspectives de recherche*. VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement. Volume 10 numéro 215pages
5. Ciapol. (1998). *Réseau National d'Observation de la qualité des eaux de la lagune Ebrié*. Document de synthèse de décembre 1992 - décembre 1998.
6. Ciapol. (2011). *Rapport final prélèvement et analyse de sédiment et eau des collecteurs débouchant sur la baie de Cocody*. Abidjan. Ministère De l'Environnement Et Du Développement Durable.

7. Colcanap M. & Dufour P. (1982). *L'assainissement de la ville d'Abidjan. Rapport d'expertise, octobre 1981 - janvier 1982*. République de Côte d'Ivoire. Ministère de l'Environnement. République Française. Ministère de l'Environnement. Paris. ORSTOM. 300 pages
8. CRO. (2007). *Journal Ivoirien d'Océanologie et de Limnologie*. Vol4. n° 1. Abidjan.
9. Désille D. & Rangama J. (2014). *Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation à l'hygiène et de promotion de l'assainissement, Des repères pour l'action*. Programme Solidarité Eau. 68 pages
10. Djané K. (2009). *Éducation environnementale à l'école primaire et adoption du comportement environnemental par l'élève*. Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Éducation (ROCARE) Côte d'Ivoire. 50 Pages
11. Djè A. (2012). *Gouvernance et gestion des déchets ménagers urbains à Abidjan, cas des communes de Cocody, Yopougon et Abobo*. Thèse, Université Laval Québec. Faculté des Sciences Sociales. Département de Sociologie. 404 pages
12. Haskoning. (1999). *Dépollution de la lagune Ebrié, Abidjan. Mission de reconnaissance*. 37 pages
13. Jodelet D. (2006). *Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales*. Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec. 33 pages
14. Koné B. (2006). *Vulnérabilité et résilience des populations riveraines liées à la pollution des eaux lagunaires de la métropole d'Abidjan, Côte d'Ivoire*. Vertigo. 18 pages
15. Lefèvre T. (2013). *Les Activités Humaines, Leurs Impacts, La Crise Environnementale Globale Et Les Crises Humaines*.
16. OMS. (2004). *Liens entre l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la santé : faits et chiffres*
17. Traoré K. (2007). *De la Sensibilisation des Populations à la Gestion de l'Environnement Urbain dans les Quartiers Précaires De la Ville d'Abidjan*. African Population Studies Vol. 22 n°2 21 pages
18. Yao M., Metongo B. & Trokour A. (2009). *La pollution des eaux de la zone urbaine d'une lagune tropicale par les matières oxydables (lagune Ebrié, Côte d'Ivoire)*. 16 pages.